

Nouvelle grève des contrôleurs aériens de l'UNSA-ICNA, du lundi 6 au vendredi 10 mars, soit 5 jours de grève

***Le transport aérien domestique français et les aéroports de province,
particulièrement le Sud et l'Ouest de la France seront impactés***

La CSTA, membre de la FNAM, Fédération Nationale de l'Aviation Marchande, qui représente 95% du transport aérien français s'insurge contre un énième mouvement qui pénalise essentiellement **les vols courts et moyens courriers domestiques français** et les aéroports de province.

Depuis plusieurs mois, le contrôle aérien français essuie de nombreuses critiques de la part des compagnies européennes. Les conventions internationales et les objectifs d'Eurocontrol* obligent les contrôleurs aériens à maintenir certains vols comme les survols de transit au détriment des vols desservant les aéroports nationaux.

Les compagnies françaises, déjà fragilisées économiquement et en terme de compétitivité, seront une nouvelle fois particulièrement impactées.

Selon la DGAC, cette nouvelle grève de 5 jours devrait entraîner l'annulation de 25% à 33% des vols en provenance et à destination du Sud et de l'Ouest.

La CSTA rappelle qu'en 5 ans, la majorité des grèves ATC européennes ont eu lieu en France, suivi de la Grèce, de l'Italie et du Portugal. Les contrôleurs aériens français ont fait grève 95 jours de 2010 à 2015, soit 72 jours de plus que les Grecs, pourtant 2^{ème} au classement de la conflictualité au niveau Européen sur cette période¹.

La Chambre Syndicale du Transport Aérien (CSTA) s'interroge sur la nécessité de réformer une organisation du contrôle aérien aussi inopérante, dont les grèves à répétition sont synonymes d'entrave à la liberté des déplacements des personnes et des biens et de désastre économique, avec à la clef des pertes d'emplois.

**Eurocontrol : Organisation intergouvernementale européenne située à Bruxelles dont la mission est d'harmoniser et d'unifier la gestion de la navigation aérienne en Europe.*

A propos de la CSTA, membre de la FNAM :

Principale organisation professionnelle du secteur aérien, **la CSTA** (Chambre Syndicale du Transport Aérien), membre de la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation Marchande), **représente plus de 95% du secteur du transport aérien français** (Aigle Azur, Air Caraïbes, Air France, Chailair, Corsair Int'l, HOP! Air France, Transavia France, XL Airways, etc.), soit plus de 94 000 emplois dont 69 000 emplois dans les compagnies aériennes et 25 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports. Par ailleurs les autres secteurs comptent pour 40 000 emplois. Ce secteur d'activité a donc un poids économique et social important : il est pourvoyeur de nombreux postes de main d'œuvre qualifiée et non-qualifiée (1 emploi direct crée 4 emplois indirects ou induits). www.fnam.fr

CONTACTS PRESSE

CSTA-FNAM – Brigitte Barrand, Directrice de la communication et des Affaires Publiques –
Tél : 06 08 71 82 59 – bbarrand@fnam.fr

Agence GroupExpression (Bureau de presse CSTA-FNAM) – Perrine Hauet-Fontaine –
Tél : 01 58 01 01 30 – perrinehauet@expression-rp.com

¹ Source : Etude "The economic impact of ATC strikes in Europe" PriceWaterhouseCoopers pour AE4, Septembre 2016